

**REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

♦♦♦♦

**FINANCES**

**Affectation du résultat de l'exercice 2025**

Le dix-neuf février deux mille vingt-six à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la commune de Saint-Viance, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur Bernard CONTINSOUZAS, Maire.

Présents Bernard CONTINSOUZAS, Christophe DELMAS, Sonia CHOUZENOUX Bernard CHARBONNEL, Sandrine GALOPIN, Jean FRANCOIS, Chantal BREUIL, Paulo FERREIRA DE OLIVEIRA, Cécile LOURADOUR, Marie-Aurore LACOTTE, Jean-Baptiste BOSREDON, Marine LAPEYRE, Alain PASSEMIER, Michel OLIVIER, Sofia TUCKER, Joël VANNIEUWENHOVE et Huguette WOZNY.

Absents excusés ayant donné pouvoir Joseph PEIS pouvoir donné à Chantal BREUIL.

Absent Jérôme HEREIL.

Membres	19	Présents	17	Représenté	1
---------	----	----------	----	------------	---

Madame Marie-Aurore LACOTTE a été nommée secrétaire de séance.

Date de la convocation : **12 février 2026.**

Après avoir entendu ce jour le Compte Administratif de l'exercice 2025, Statuant sur l'affectation du résultat cumulé d'exploitation, Considérant les éléments suivants présentés ci-dessous,

***Section de fonctionnement***

<i>A. Recettes de fonctionnement</i>	1 927 463,28 €
<i>B. Dépenses de fonctionnement</i>	1 421 113,85 €
<i>C. Résultat de l'exercice 2025 (=A-B)</i>	506 349,43 €
<i>D. Résultat reporté N-1 (2024)</i>	150 000,00 €
<i>E. Résultat cumulé (=C+D)</i>	656 349,43 €

***Section d'investissement***

<i>A. Recettes d'investissement</i>	784 281,71€
<i>B. Dépenses d'investissement</i>	907 887,24 €
<i>C. Résultat de l'exercice 2025 (=A-B)</i>	- 123 605,53 €
<i>D. Résultat reporté N-1(2024)</i>	155 723,15 €
<i>E. Résultat cumulé (=C+D)</i>	32 117,62 €

<b><i>A. Résultat cumulé Investissement</i></b>	32 117,62 €
<b><i>Reste à réaliser :</i></b>	
<i>B. RAR en recettes d'investissement</i>	116 750,00 €
<i>C. RAR en dépenses d'investissement</i>	518 371,90 €
<b><i>D. Solde des RAR (B-C)</i></b>	- 401 621,90 €
<b><i>Besoin de financement de la section d'investissement</i></b>	-369 504,28 €



## AFFECTATION DU RESULTAT 2025

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à **18 voix pour**, décide :  
- d'affecter le résultat cumulé de la section de fonctionnement comme suit :

<i>Couverture du besoin d'investissement</i>	-369 504,28 €
<i>Inscription au compte 1068 (BP 2026)</i>	506 349,43 €
<i>Résultat de fonctionnement reporté (R 002 -BP 2026)</i>	150 000,00 €
<i>Résultat d'investissement reporté (R 001 -BP 2026)</i>	32 117,62 €

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout acte et document nécessaires à la mise en application de cette décision.

*Ainsi fait et délibéré à SAINT-VIANCE, les jour, mois et an que dessus et ont signé au registre les membres présents.  
Pour extrait certifié conforme.*

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de LIMOGES dans un délai de deux mois à compter de la présente publication au moyen de l'application Télérecours citoyens, accessible sur le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr) ou par courrier à l'adresse suivante : 2 cours Bugeaud - 87000 LIMOGES.*

**Le Maire,  
Bernard CONTINSOUZAS**

**Le secrétaire de séance,  
Marie-Aurore LACOTTE**

